

Province de Québec
MRC de Bonaventure
Municipalité de Caplan

**AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT NUMÉRO 355-2026
SUR LA GESTION CONTRACTUELLE ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 341-
2024 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE**

AVIS PUBLIC est par la présente donné que le Conseil de la municipalité de Caplan a adopté à sa réunion ordinaire du 3 août 2026 le Règlement numéro 355-2026 sur la gestion contractuelle abrogeant le règlement numéro 341-2024 sur la gestion contractuelle ;

Que ce règlement a pour objet de moderniser et harmoniser le règlement sur la gestion contractuelle à la nouvelle Loi sur les contrats des organismes municipaux (LCOM) ;

Que ce Règlement soit en vigueur en date du 4 août 2026, date de publication de l'avis d'entrée en vigueur ;

Que ce Règlement est disponible pour fin de consultation au bureau de la municipalité de Caplan.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
(Sous réserve de son approbation)

Jade Boissonneault
Jade Boissonneault
Directrice générale et greffière-trésorière